Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-099_2025-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°099/2025

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 27
Pouvoirs : 7

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 9 décembre 2025.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Willy REMANDA, Morgane BESNARD.

Excusés : Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Bénédicte GICQUEL, Alain THEBAULT.

Absent : /

Pouvoirs : Chantal MANCHON à Isabelle OZOUX, Véronique VAN TILBEURGH à Morgane BESNARD, Béatrice BRUNET à Marie GUEGUEN, Bensououd ABOUDOU à Patrick JEHANNIN, Delphine POTTIER à Alice PRAT, Bénédicte GICQUEL à Nadège COULON-TRARI, Alain THEBAULT à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : Morgane BESNARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage d'Ille-et -Vilaine 2026-2032. Avis du Conseil Municipal.

Le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032 est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI, les communes inscrites au schéma, des représentants de Voyageurs, le Conseil départemental, l'Etat et le GIP AGV 35.

De ce travail et de cette concertation ont été élaborées 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine.
Ainsi, le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

Aussi, les 18 EPCI du département et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à se prononcer en émettant un avis avant le 7 janvier 2026.

Ces avis seront portés à la connaissance de la commission consultative qui se prononcera le 19 janvier 2026. Le schéma départemental sera ainsi définitivement adopté à l'issue de la session départementale du mois de février 2026, puis entériné par un arrêté préfectoral.

En réponse aux besoins identifiés en termes d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après.

La fiche territoriale de Montfort Communauté est annexée à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-099_2025-DE

Ainsi, il est inscrit au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage pour la période 2026-2032 les actions suivantes :

En termes de prescriptions :

- 1 terrain de grands passages (adapté été/hiver) d'un hectare maximum sur la commune de Bédée,
- 12 terrains familiaux locatifs (TFL) répartis comme suit :
  - 5 à Montfort-sur-Meu,
  - 2 à Bédée,
  - 2 à Pleumeleuc,
  - 1 à Breteil,
  - 1 à Iffendic,
  - 1 à Talensac.

En ce qui concerne les TFL, il pourra s'agir de logements adaptés dits PLAI ou de terrains aménagés familiaux.
Les projets d'habitat diversifié pourront être quantifiés et localisés définitivement en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.

Pour rappel, un délai de 2 ans (+ 2 ans après dérogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des terrains familiaux locatifs, des aires de grands passages et des aires permanentes d'accueil.

En termes de préconisations :

- 1 terrain de petits passages de 3 000 m^2 (période/hiver) pour répondre aux besoins des ménages de passage à Montfort-sur-Meu,
- 1 terrain de petits passages de 3 000 m^2 (périodes/hiver-été) pour répondre aux besoins des ménages de passage à Pleumeleuc, si les besoins sont confirmés après la création des solutions pour les ménages ancrés en errance.

Aussi, concernant

- Les terrains privés de Voyageurs, il convient d'analyser les situations possiblement régularisables afin d'intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLUi).
- Le projet d'accueil des Voyageurs au travers l'axe social, il est à travailler une mobilisation des acteurs et partenaires du développement social.
- La gouvernance du schéma et du GIP AGV 35, il est attendu le maintien de la participation de Montfort Communauté aux instances départementales.

La commune de Breteil rappelle qu'elle n'a été conviée à aucune réunion de travail ou de diagnostic au cours de la démarche, en dépit de son inscription dans le périmètre du schéma.

Aussi, il est indispensable, à l'avenir, pour le bon déroulé du nouveau schéma 2026-2032 que chacune des communes concernées de Montfort communauté soit totalement associée aux travaux de déploiement du schéma.
L'objectif visé est d'arriver à une concertation sincère et qui tienne compte des réalités de terrain.

La commune de Breteil ayant, au cours du précédent schéma proposé un terrain en zone urbaine, demande que le terrain familial locatif qui y sera réalisé le soit en priorité

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-099_2025-DE

dans le cadre d'un logement adapté dit PLAI. Il conviendra donc de revoir le diagnostic avec l'AGV35 pour que la proposition soit bien présentée en ce sens aux familles potentiellement concernées et intéressées par ce type d'habitat.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Montfort Communauté et notamment sa compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du voyage,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 12 décembre 2019, relatif à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2020-2025,

Vu la délibération n°051/2022 du Conseil Municipal de Breteil en date du 13 juin 2022, portant sur la mise à disposition gracieuse d'un terrain dans le cadre de la création d'un terrain familial locatif sur le territoire communal,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 11 décembre 2025, relatif à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032,

Nadège COULON-TRARI, conseillère municipale demande une précision sur le pourquoi de la proposition d'une priorité sur un logement adapté PLAI. Madame la Maire précise que pour une sédentarisation réussie, l'accès à l'aide personnalisée au logement (APL) pourrait permettre de faciliter les choses en plus d'une meilleure intégration dans le tissu urbain (bâti plus adapté). Un TFL simple ne permet pas d'accéder aux APL. Madame la Maire précise enfin que tant que les obligations ne sont pas remplies il n'est pas possible d'avoir recours à la force publique en cas d'installation non autorisée sur le territoire. L'enjeu de ce schéma est important pour les années à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a voté de la façon suivante** :

- émet, **à l'unanimité,** un avis favorable avec réserves au projet susvisé,
- demande, **à l'unanimité**, à ce que la Commune soit associée aux travaux de déploiement du schéma au même titre que Montfort Communauté, EPCI compétent en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du voyage,
- demande, **à la majorité (22 pour et 5 abstentions : Nadège COULON-TRARI y compris le pouvoir de Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE et Mélanie LE COUVIOUR),** à ce que le terrain familial locatif fléché sur la Commune soit réalisé en priorité sur le modèle d'un logement adapté PLAI,
- précise, **à la majorité (22 pour et 5 abstentions : Nadège COULON-TRARI y compris le pouvoir de Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE et Mélanie LE COUVIOUR)**, que le Conseil Municipal émet des doutes sur la capacité à réussir la mise en place de toutes les préconisations sur le territoire intercommunal.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Isabelle OZOUX

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

La secrétaire de séance,
Morgane BESNARD